

DECISION
du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux
portant nomination d'un juge suppléant à la Cour de Justice Benelux
M (84) 10

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1, 2 et 3 du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 2 mars 1984 de la démission, avec effet au 1er novembre 1984, de Monsieur H. DRION, en tant que juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Sur proposition des Ministres de la Justice de Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas,

A pris la décision suivante :

Article 1^{er}

Madame S. BOEKMAN, Conseiller au "Hoge Raad der Nederlanden", est nommée juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 2

La présente Décision entre en vigueur le 1er novembre 1984.

FAIT à Bruxelles, le 24 septembre 1984.

Le Président du Comité de Ministres,

L. TINDEMANS